

## **DELIBERATION N° 2002/03-06 - MODIFICATION DU PERIMETRE SCOLAIRE**

Madame LENIZSKI, rapporteur, indique à l'assemblée que le périmètre scolaire de la ville de Ludres n'a pas été mis à jour depuis le 3 avril 1998, date de l'arrêté du Maire n° 1709.

Or, la création de nouveaux lotissements sur la commune suppose leur intégration dans le périmètre scolaire afin que les futurs élèves concernés soient dirigés vers le groupe scolaire déterminé en vue d'assurer le maintien de l'équilibre des effectifs dans les différentes écoles.

Les lotissements suivants sont rattachés au groupe scolaire Pierre Loti :

- Maurepré avec les nouvelles rues Barthélémy Thimonnier, Nicolas Chuquet et Henri Cartan
- Maurepré Ouest avec les rues du Pré Malnoi, Antonin Daum, Eugène Vallin et Jacques Gruber

La Commission municipale des Actions Scolaires, réunie le 8 février 2002, a émis un avis favorable à ce nouveau périmètre

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de modifier le périmètre scolaire de la Commune en rattachant les lotissements suivants au groupe scolaire Pierre Loti :
  - Maurepré avec les nouvelles rues Barthélémy Thimonnier, Nicolas Chuquet et Henri Cartan
  - Maurepré Ouest avec les rues du Pré Malnoi, Antonin Daum, Eugène Vallin et Jacques Gruber.